



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Vaucluse
Arrondissement de Carpentras

COMMUNE de MALEMORT-DU-COMTAT

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt huit juillet**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MALEMORT-DU-COMTAT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Ghislain ROUX**.

Étaient présents : M. Ghislain ROUX, M. Eric ALTIER, Mme Corinne FREYCHET, M. Vincent NEYRON, Mme Marie-Paule ALLEGRE, M. François SALIGNON, M. Pierre-André BARTHELEMY, Mme Béatrice VEYRIER, M. Philippe PINNA, Mme Maryline REYNAUD, Mme Isabelle GUERIN, M. Cyril FRATINI, M. François BAUDOUIN, Mme Karine ERNESTINE-BOUCHET, Mme Aurélie AERMANN.

Étaient absents excusés : Mme Amélie BLANCHET-LENORMAND.

Étaient absents non excusés : M. Abel GRAS, Mme Carole FERRACCI.

Procurations : Mme Amélie BLANCHET-LENORMAND en faveur de M. Pierre-André BARTHELEMY.

Secrétaire : M. Pierre-André BARTHELEMY.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-045 : MARCHES PUBLICS : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU REDEPLOIEMENT DES SERVICES ET A LA REHABILITATION DE LA MAIRIE DE MALEMORT DU COMTAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil Municipal n° MA-DEL-2023-065 en date du 18 octobre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec le Cabinet d'architecture Daniel et Cayssol relatif à la maîtrise d'œuvre pour le redéploiement des services et à la réhabilitation de la Mairie de Malemort-du-Comtat.

Vu l'acte d'engagement notifié au Cabinet retenu, le 8 novembre 2023 pour un montant de :

- Montant HT 113 940 € HT
- Montant TVA à 20% : 22 788 €
- Montant TTC : 136 728 € TTC

Considérant que cet avenant prend en compte :

- Les réajustements des travaux suite aux retours du service instructeur sur le permis déposé.
- La prise en compte de la demande du MOA pour le R-1 afin d'accueillir les services techniques sur une surface d'environ 150 m2
- L'agrandissement du périmètre de l'aménagement extérieur du parvis Sud.

Considérant la nécessité de signer un avenant n°1 afin de tenir compte des aménagements cités ci-dessus,

Conformément à l'article 4 de l'Acte d'Engagement, la rémunération définitive est arrêtée à la validation de l'APD,

Considérant que cet avenant n° 1 porte le montant du nouveau marché à :

- Montant HT 143 259.06 € HT
- Montant TVA à 20% : 28 651.81 €
- Montant TTC : 171 910.87 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de Maitrise d'œuvre du marché « redéploiement des services et à la réhabilitation de la Mairie de Malemort-du-Comtat », tel que joint en annexe, dans les conditions suivantes :

Montant HT 143 259.06 € HT

Montant TVA à 20% : 28 651.81 €

Montant TTC : 171 910.87 € TTC,

Soit, un avenant n°1 d'un montant de 29 319.06 €HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-046 : Création d'un poste à temps complet - modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique notamment en ses articles L332-8, L332-9 et L332-10,

VU l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en raison d'une mutation souhaitée par un agent de la Collectivité, une procédure de recrutement a été lancée,

Considérant qu'une candidature a été retenue pour un agent qui sera recruté au 15 septembre 2025 au poste d'agent d'accueil polyvalent, à temps complet, 35 heures hebdomadaire

Considérant que cet agent est actuellement Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Considérant qu'il convient de créer ce poste au tableau des effectifs

Monsieur Le Maire propose la création dudit poste.

Ainsi, il vous est proposé de :

- CREER un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe selon les modalités définies ci-dessus, à savoir : temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- MODIFIER le tableau des effectifs, tel que joint en annexe,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget,
- DE REMUNERER l'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sur l'échelle C3, 4ème échelon, indice Brut 430, indice Majoré 385

Monsieur Vincent NEYRON entre pendant la lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- CREER un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe selon les modalités définies ci-dessus, à savoir : temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- MODIFIER le tableau des effectifs, tel que joint en annexe,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget,
- DE REMUNERER l'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sur l'échelle C3, 4^{ème} échelon, indice Brut 430, indice Majoré 385
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-047 : Droit de préemption urbain : vente d'une parcelle de terre cadastrée section D n°1613 au lieu-Dit Pra Marri

Monsieur le Maire rapporte, à l'assemblée délibérante, la demande d'acquisition :

- d'une parcelle de terre à l'un des droits de préemption urbain prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Me HIELY Delphine, 99 avenue du Comtat Venaissin 84200 CARPENTRAS.

- portant sur la vente d'une parcelle de terre section D n° 1613 avec une surface utile ou habitable de 202 m² au lieu-Dit Pra Marri.

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de sept cent euros (700 €).

Madame Maryline REYNAUD entre pendant la lecture de la délibération.

Le conseil municipal, entend le rapport du maire, après délibération sur le dossier, décide à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption sur la vente mentionnée ci-dessus.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 28 juillet 2025

Signature Maire, M. Ghislain ROUX



Signature M. Pierre-André BARTHELEMY.